



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2020, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1497-2020

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 93 600 \$ POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

QUE le règlement numéro 1497-2020 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 3 février 2020;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mars 2020;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois vu que les bureaux de la municipalité sont non accessibles pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 17 mars 2020.

La greffière adjointe
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA
Avocate